

Les Mardis de l'AIGx-22 avril 2014

Les rapports homme-nature et l'éthique de l'environnement

Ph.Bourdeau

NB. Un autre problème éthique concernant l'environnement est la « justice environnementale ». Il n'est pas traité ici. Il en est de même pour un autre sujet, les droits des animaux.

Rapport homme-nature

Avant de présenter les divers aspects de l'éthique de l'environnement, il convient de passer en revue très brièvement les différentes visions que l'homme a eu de son rapport avec la nature et son évolution

L'homme fait à la fois partie de la nature et en est à part. C'est ainsi que l'on a expliqué les représentations contradictoires de la nature, tout au moins dans les sociétés occidentales. Il y a, d'une part, une nostalgie du paradis perdu et, de l'autre, une peur primitive des forces naturelles, mais aussi une volonté de dominer la nature, qui date de la Renaissance.

La relation homme-nature a soulevé la curiosité intellectuelle depuis l'Antiquité et les positions adoptées ont eu un impact important sur le comportement humain vis-à-vis de l'environnement.

Pour Aristote tout dans la nature a un but (téléologie). Le monde est une masse géante de matière changeant continuellement sous l'action du « Premier Moteur », et il existait pour le bénéfice de l'homme. Théophraste, lui, a compris qu'il y avait de multiples interactions entre les organismes vivants et leurs habitats. Il était ainsi le premier écologiste.

Marc-Aurèle, empereur et stoïque a dit : « Ne cesse de penser que l'univers est un seul être vivant, possédé d'une seule substance et d'une seule âme,..... je suis une partie de l'univers entier, contrôlé par la nature, et suis en liaison étroite avec d'autres parties similaires de cet univers ».

Plotin : « Cet univers est un animal unique qui contient en lui tous les animaux ; il a une âme unique qui va dans toutes ses parties, dans la mesure où les êtres qui sont en lui sont ses parties. »

Dans la Genèse, il est dit qu'après avoir créé les plantes et les animaux, Dieu créa adam (texte de la nouvelle traduction de la Bible, Bayard 2001) à son image, les créa mâle et femelle et leur dit « d'être féconds et multiples, de remplir la terre, de conquérir la terre, de commander au poisson de la mer, à l'oiseau du ciel, à toutes les petites bêtes ras du sol ».

Alliance confirmée après le déluge : « Dieu bénit Noé et ses fils et leur dit A vous d'être féconds et multiples, de remplir la terre, vous êtes l'épouvante de tous les animaux de la terre, de tout ce qui vole dans le ciel et de tout être animé sur le sol, de tous les poissons de la mer. Tout est entre vos mains ».

Le Christ aurait reconfirmé les droits de l'homme sur le monde naturel.

Au 16^{ème} siècle, Francis Bacon écrit : « La nature est une femme publique. Nous devons la mâter, pénétrer ses secrets et l'enchaîner selon nos désirs ». Pour lui, l'homme est le centre du monde et l'objet de la science est de dominer la nature. De même, Descartes a dit : « Au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on peut en trouver une pratique par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature ».

Cette dernière phrase a souvent été citée pour exprimer la position chrétienne de la relation de l'homme à la nature. Descartes considérait les animaux comme des mécaniques insensibles et avait clairement proclamé le dualisme de l'âme et du corps. Par contre, Leibnitz rejetait cette distinction ainsi que la séparation du vivant et du non-vivant, tout étant pour lui interconnecté. Spinoza, quant à lui, présenta une vision panthéiste selon laquelle tout être ou objet était une manifestation temporaire d'une substance commune créée par Dieu.

Ainsi la nature, pour le judéo-christianisme, se réduirait-elle à la seule dimension d'un objet appropriable. Il y avait peut-être là une réaction contre la vénération païenne de la nature (les sources, rivières, montagnes, forêts). La seule exception à cette conception était celle de Saint François qui, dans son cantique de toutes les créatures, célèbre le frère Soleil, la sœur Eau, le frère Feu, la sœur Terre et ses fleurs, herbes et fruits. Il ne fut guère suivi dans cette voie.

Dans un article de 1967, qui fit grand bruit, dans le monde anglophone tout au moins, Lynn White accusa le christianisme d'être la plus anthropocentrique des religions et d'avoir ainsi toléré une exploitation incontrôlée des ressources naturelles et la pollution généralisée de l'environnement (ce qu'a fait aussi le marxisme).

Mais il y a eu une évolution dans l'attitude de l'Eglise catholique (et dans celle des églises protestantes également, au sein du Conseil mondial des églises). Ainsi Jürgen Moltmann, professeur de théologie à Tübingen a-t-il publié en 1985 un essai de théologie écologique dans lequel il considère qu'il faut modifier le rapport entre l'homme et le reste de la création tel que défini à la Renaissance. Constatant que, le septième jour, Dieu contempla ce qu'il avait créé, qu'il en était content, il en conclut que Dieu avait confié à l'homme le reste de la création pour qu'il la sauvegarde et qu'il se réjouisse en la contemplant et la respectant. Il y a un changement radical de perspective. Le monde créé n'est plus seulement une scène pour la vie de l'homme mais une réalité en soi. Le respect de l'environnement et de son harmonie devient une obligation religieuse, un commandement absolu, total, indiscutable. Cette position fut reprise par le Pape Jean-Paul II, qui a proclamé Saint François d'Assise patron des écologistes tout en rappelant l'œuvre de Saint Benoît, l'excellent gestionnaire de la nature. C'est donc la notion de « stewardship » de la nature qui est adoptée. Dans son encyclique « Gaudium et Spes » de 1990, il est dit que « C'est un devoir moral pour les chrétiens de prendre soin de la terre pour qu'elle produise des fruits et devienne une demeure digne de la famille humaine universelle. ».

Dans la religion judaïque, interprétée par le Talmud, il est considéré que si Dieu a créé le monde à partir du chaos, il en a laissé quelques parties incomplètes confiées à l'homme, lequel assume ainsi un rôle de co-créateur et est le gardien de la capacité de la terre de se renouveler.

Plusieurs commandements reflètent cette responsabilité : l'un par exemple, interdit le gaspillage, un autre fait obligation de compassion pour toutes les formes de la vie.

Quant à l'Islam, il accorde à l'homme le statut de vice-régent de la nature. D'après la sourate 33 :72, cette responsabilité avait d'abord été offerte au ciel et à la terre et aux montagnes mais ils reculèrent devant cette charge et c'est l'homme qui l'a assumée. Et il s'est révélé être un tyran et un fou.

En contraste avec les religions monothéistes, celle de l'Orient, hindouisme, bouddhisme, taoïsme, shintoïsme, ne considèrent pas que l'homme, la nature et le divin sont distincts et autonomes. Elles tendent à reconnaître le monde et l'homme comme non-crées mais cycliques. Elles ont une vision non dualiste mais plutôt intermédiaire entre monisme et dualisme et sont plus concernées par l'union, l'harmonie, les interconnexions (tout comme les stoïques). Tout dans la nature a un but, un potentiel, une signification pour l'univers. Le bouddhisme, par exemple, reconnaît l'interdépendance de tous les êtres et prône la voie de la modération et le respect de toutes les formes de vie.

Pour les Amérindiens, tout est relié. Ils mettaient sur le même pied le peuple des ours, celui des saumons, celui des hommes, etc. Il leur était d'ailleurs inconcevable que l'on puisse s'approprier le sol (d'où des traités désastreux pour eux avec l'homme blanc).

Philosophie et éthique de l'environnement

L'éthique de l'environnement, ou éthique de la Terre, s'est développée principalement aux Etats-Unis au début des années 1970, avec des philosophes tels que J.Baird Callicott, Eugene Hargrove, Roderick Nash, Donald Worster, Holmes Rolston III. Hargrove publia le premier numéro de la revue « Environmental Ethics » en 1979.

Pourquoi aux USA ? A cause du rôle central qu'a joué la nature dans la formation de l'identité nationale américaine. Elle représentait un milieu hostile et dangereux (sans parler des Indiens) qu'il fallait conquérir et transformer . Selon Roderick Nash, la mentalité puritaine des colons avait donné une dimension religieuse à cette haine de la nature sauvage, symbole des forces du mal et de l'anarchie. D'où un rapport moral de l'homme à la nature. Ce n'est que plus tard que la « wilderness » apparut admirable, tout au moins aux yeux de l'élite aristocratique ou intellectuelle de l'Est des USA (Sierra Club et création des grands parcs nationaux).

Une bonne douzaine de traités d'éthique de l'environnement sont actuellement disponibles. En France, Luc Ferry aborde le sujet dans son ouvrage de 1992 « Le nouvel ordre écologique » tandis que Catherine et Raphaël Larrère le traitent extensivement dans leur livre « Du bon usage de la nature-Pour une philosophie de l'environnement » publié en 1997. Dans « Le contrat naturel », Michel Serres envisage la capacité d'inclure les choses dans le lien social de la communauté humaine. Un livre de Callicot, « Ethique de la Terre », reprenant les divers aspects de sa philosophie. a paru en français en 2010. D'autre part, des cours d'éthique environnementale sont enseignés dans de nombreuses universités, entre autres à la faculté de théologie de la Katholieke Universiteit Leuven.

L'objet de l'éthique est de déterminer le comportement que nous devrions adopter. La méta-éthique définit les notions de bien, de mal, les devoirs et obligations, la responsabilité morale, l'éthique normative, ce qui est bien ou mal, les actions qui sont correctes ou non. Certains considèrent que l'éthique environnementale n'est qu'une sorte d'éthique appliquée comme la

bioéthique ou l'éthique des affaires appliquant les théories morales classiques aux nouveaux risques pour l'homme créés par les atteintes diverses à l'environnement. D'autres, par contre, se sont préoccupés de la valeur philosophique du monde naturel, afin de déterminer la base morale de notre responsabilité vis-à-vis de l'environnement.

Depuis Descartes, Leibnitz et Spinoza, les philosophes et penseurs ont adopté des positions allant de l'anthropocentrisme absolu à l'éco-centrisme radical. Les anthropocentristes éclairés voient dans la protection de la nature et de l'environnement l'intérêt direct et indirect de l'homme à plus ou moins long terme. Le mouvement de la Wilderness (« Nature sauvage ») au Etats-Unis, au XIXème siècle, représenté par Emerson, Wordsworth et Thoreau, recherchait la communication avec Dieu au travers de la nature. Il créa en 1892 le Sierra Club, encore très actif aujourd'hui, et promut la création des grands parcs nationaux américains (voir controverse entre Muir et le forestier Pinchot, lequel, formé en Europe aux méthodes de sylviculture allemande et française fut le pionnier d'une gestion rationnelle des forêts et de l'environnement –création de réserves forestières fédérales pour lutter contre exploitation liée à l'industrie minière- et créa la première école forestière à Yale). « Le transcendentalisme développe une vision religieuse de la nature, postulant une correspondance entre le domaine supérieur de la vérité spirituelle et le monde des objets matériels » (Larrère). L'objectif était de promouvoir un monde orienté vers la bioéthique dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature, source de sa capacité de subsister et de survivre.

A l'autre extrémité du spectre de trouve l'écologie « profonde » du norvégien Arne Naesse, champion de l'égalitarisme écologique, dont la plate-forme est que la valeur des êtres non-humains est indépendante de leur utilité pour l'homme. Ainsi, la biodiversité a-t-elle une valeur intrinsèque et l'homme n'a pas le droit de réduire cette richesse sauf pour satisfaire des besoins vitaux. Naesse a été encore plus loin en suggérant que le bien-être de la vie non-humaine requiert une diminution de la population humaine (point de vue adopté, partiellement au moins, par Michel Serres dans « Le contrat naturel »).

Callicott s'est inspiré des écrits d'Aldo Leopold, qui n'était pas un philosophe mais un forestier du Wisconsin ayant vécu en contact permanent avec la nature. Son livre « A Sand County Almanac » (Un almanach d'un comté des sables) publié peu après sa mort eut un grand succès. Il fut traduit dans neuf langues et vendu à deux millions d'exemplaires. Il a étendu la responsabilité de l'homme à toute la communauté biotique, dont il fait part, sur la base d'une affinité avec les autres créatures, « nos compagnons de voyage dans l'odyssée de l'évolution ». Sa position est définie par la formule suivante : « Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste si ce n'est pas le cas ».

Callicott, philosophe professionnel, a développé et formalisé les thèses de Leopold et adopté une position éco-centriste, basée sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature (au-delà de sa valeur instrumentale) pour laquelle il propose une preuve phénoménologique (le droit à l'existence d'une espèce, par exemple, même si elle n'a pas de valeur instrumentale pour l'homme) et une preuve téléologique. Callicott reconnaît toutefois que la communauté biotique est loin d'être toujours stable, que son comportement est parfois chaotique, et que l'équation « diversité = stabilité » souffre de nombreuses exceptions. Il continue pourtant à argumenter habilement en faveur de la valeur intrinsèque. Pour Rolston, cette valeur intrinsèque est justifiée parce qu'organismes, espèces et même écosystèmes réalisent un

projet, un « telos ». Naesse (voir plus haut) va encore plus loin en attribuant cette valeur intrinsèque à tous les êtres vivants et à la diversité des formes de vie.

D'autres philosophes ont contesté la notion de valeur intrinsèque de la nature et prôné un anthropocentrisme plus ou moins fort. Pour eux, nos obligations vis-à-vis de la nature dérivent exclusivement de la valeur que celle-ci a pour l'homme. Ainsi Bryan Norton considère-t-il que si l'on définit les intérêts humains au sens large du terme, une éthique anthropocentrique est tout aussi efficace qu'une éthique éco-centrique ou bio-centrique pour protéger la nature des agressions humaines. Il faut prendre en compte, en effet, non seulement les services écologiques d'approvisionnement (aliments, fibres, bois, énergie) et de régulation (eau, qualité de l'air, climat) mais aussi la nature comme source de satisfaction esthétique et d'inspiration religieuse. C'est ce qu'a fait d'ailleurs le « Millenium Ecosystem Assessment » de 2005 suivi des évaluations économiques des services écosystémiques (études TEEB et autres).

D'autres auteurs, comme Kristin Shrader-Frechette (1991), considèrent que les théories éthiques utilitaires et égalitaires constituent une fondation adéquate pour la protection de l'environnement. Il suffit d'établir des priorités éthiques dans l'ordre suivant : 1) obligation de reconnaître les besoins humains primaires : survie, santé, bien-être ; 2) obligation de ne pas nuire à l'environnement ; 3) reconnaissance des besoins humains secondaires ou faibles : droit de propriété, mobilité, loisirs, gastronomie, etc.

L'hypothèse de la valeur intrinsèque de la nature, prônée par Callicott, est certes attrayante intellectuellement en ce qu'elle implique une extension à la communauté biotique des obligations morales entre humains, ce que Callicott considère comme un progrès de la morale, laquelle a évolué depuis l'origine des sociétés humaines pour, par exemple, interdire l'esclavage, défendre les droits de l'homme, ceux de la femme, etc. D'un point de vue pragmatique, cette hypothèse, qui jusqu'ici n'a pas rencontré beaucoup d'adhésion (à l'exception de la Convention des Nations-Unies pour la préservation de la diversité biologique qui attribue dans son préambule une valeur intrinsèque à cette diversité), ne paraît pas nécessaire pour soutenir les politiques en faveur de la nature ou de l'environnement.

Diverses tentatives ont été faites pour établir une base à ces politiques, qui soit acceptable à toutes les religions et convictions philosophiques. La plus aboutie est la Charte de la Terre.

Charte de la Terre

Ce document a été élaboré après un processus de consultation de 6 ans, sous la co-présidence de Maurice Strong (organisateur des conférences des Nations-Unies sur l'environnement et le développement de 1972 à Stockholm et 1992 à Rio) et de Mikhaïl Gorbatchev, et promulgué en 2000. Il a été avalisé par l'UNESCO, de nombreux groupes religieux, des villes et de nombreuses autres organisations. La charte se base sur l'affirmation que la protection de l'environnement, les droits de l'homme, un développement humain équitable et la paix sont interdépendants et indivisibles. Elle comporte quatre piliers et seize principes. Ceux qui concernent la nature et l'environnement sont repris ci-après :

« -Respecter la Terre et toute forme de vie.

-Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations futures.

-Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.

-Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.

-Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun. »

On ne peut qu'espérer que ces principes inspirent les décideurs politiques et économiques à tous les niveaux !

Sources

J. Baird Callicott. *Ethique de la Terre*. Editions Wildproject. Collection Dominique Sauvage, 2010.

Environmental Ethics. Man's Relation with Nature, Interactions with Science. Ed.by Ph.Bourdeau, P.Fasella & A.Teller. Sixth Economic Summit Conference on Bioethics. Commission of the European Communities Bruxelles, 1989.

L. Ferry. *Le nouvel ordre écologique*. Bernard Grasset, Paris, 1992.

D.Jamieson. *Ethics and the Environment*. Cambridge University Press, 2008.

La Bible, Nouvelle Traduction. Bayard, Paris, 2001.

C.Larrère et R Larrère . *Du bon usage de la nature*. Alto Aubier, Paris, 1997.

Millennium Ecosystems Assessment: Ecosystems and Human Well-being: General Synthesis. Island Press, Washington D.C., 2005.

R.Nash. *The rights of nature*. The University of Wisconsin Press, 1989.

Serres, Michel. *Le contrat naturel*. Flammarion, Paris, 1992.

Shrader-Frechette, Kristin. "Environmental Ethics, Human Health and Sustainable Development". *AZ Background Paper, WHO Commission on Health and Environment*. Geneva, 1991.

P. Sukhdev *et al.* TEEB. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Mainstreaming the Economics of Nature, a Synthesis*. UNEP, 2010.

The Earthscan Reader in Environmental Values. Ed. by L. Kalof & T. Satterfield. Earthscan. (2005).

L.White Jr . “The historical roots of our ecological crisis.” *Science* 155:1203-1207, 1967.